



Création d'entreprise par un étranger

Par **momoreda**, le **16/05/2010** à **21:06**

Bonjour à tous,

Je me permets de vous contacter afin de vous poser une question à laquelle je n'ai pas trouvé de réponse. Ma situation est la suivante: Je suis un étudiant étranger arrivé en France en 1999 après avoir eu mon baccalauréat. Après avoir eu mon diplôme Bac+5 (ingénieur en mécanique), j'ai effectué un changement de statut d'étudiant à salarié puisque j'étais embauché en CDD 1ans dans une société. A la fin de mon CDD, je n'étais pas prolongé vue la situation économique actuelle, du coup je me suis retrouvé au chômage. Comme vous le saviez tous, ce n'est pas évident de trouver un job. Ce qui m'a poussé à me renseigner pour créer une entreprise. Ma question est la suivante : est ce que, en disposant d'une carte de séjour temporaire mention salarié, j'ai le droit de créer une société ? Si oui, est ce que vous pensez que ma carte de séjour sera prolongé, sachant que je vais créer une entreprise qui n'a aucun rapport avec mon métier ?

Merci d'avance

Par **GOD_Can**, le **21/05/2010** à **16:24**

c'est possible mais il te faudra l'aval de la chambre de commerce pour ton projet. Après étant créateur d'entreprise tu aurais plus de facilité pour avoir un titre de séjour ... du coup il te faut un projet béton et le financement qui va avec ...d'après les expérience que j'ai pu voir dès l'instant que tu as créé ton entreprise la préfecture est assez simple mais bon ... en tout cas bon courage